







## Review of the Mediterranean Strategy for Sustainable Development

### Révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (Révision SMDD) Synthèse des résultats de la première consultation des parties prenantes (14 avril – 9 mai 2014)

#### Introduction

Lors de la 18<sup>e</sup> Réunion ordinaire qui s'est déroulée à Istanbul, Turquie (décembre 2013), les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat PNUE/PAM de lancer le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) afin de soumettre une SMDD 2.0 pour révision et adoption par les PC lors de leur 19<sup>e</sup> Réunion (CdP19) qui se déroulera en décembre 2015 en Grèce (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9).

La révision de la SMDD est dirigée par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) avec l'assistance du Secrétariat de la Convention de Barcelone. Le travail technique appuyant la révision de la SMDD est réalisé par le PNUE/PAM par le biais de son Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB) avec l'aide d'autres CAR.

La révision de la SMDD a été officiellement lancée à Malte le 14 février 2014 par le ministre maltais pour le Développement durable, l'environnement et le changement climatique, M. Leo Brincat : communiqué de presse. Afin de soutenir le processus de consultation des parties prenantes, une plateforme collaborative est disponible sur le site Internet du Plan Bleu à l'adresse suivante : <http://planbleu.org/en/event/virtual-platform-mssd-revision>.

Du 10 avril au 9 mai, un vaste processus de consultation des parties prenantes a été réalisé au sujet de l'évaluation de la SMDD 1.0 et des éventuelles questions et visions pour la SMDD 2.0. Afin de faciliter la participation des parties prenantes, un document de consultation, fournissant des éléments, des propositions et des questions de fond, est disponible en ligne au sein de la plateforme dédiée à la révision de la SMDD.

Le document de consultation a été largement diffusé : plus de 6000 contacts (*liste complète des parties prenantes*) ont reçu un courriel les invitant à participer à la première consultation des parties prenantes dans le cadre de la révision de la SMDD. Après avoir compilé toutes les réponses (48), ce document vise à synthétiser les résultats de la consultation. Ces résultats sont présentés dans l'ordre des quatre questions, comme suit :

- **Concernant la section de l' « évaluation » (Section 2):**
  - a) Existe-t-il d'importantes références manquantes concernant les impacts de la SMDD 1.0, en particulier concernant les preuves liées aux programmes, projets et processus internationaux/régionaux/nationaux/locaux qui contribuent à la mise en œuvre de cette SMDD ?
  - b) Afin de mettre à jour et améliorer le Tableau 3 et l'Annexe B, vous êtes invités à signaler les stratégies/initiatives/partenariats/projets régionaux en cours et/ou passés (directement ou indirectement) liés à la SMDD 1.0 et à expliquer comment les connecter à la SMDD 2.0.
- **Concernant les questions à aborder dans la SMDD 2.0 (sous-section 3.1),** le document de consultation énumère des questions découlant de la SMDD 1.0, l'Approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone et les domaines prioritaires des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau mondial.

- c) Quelles sont les principales questions à aborder dans la SMDD 2.0 ? Veuillez signaler les questions prioritaires, qu'elles soient thématiques (eau, énergie, transport, etc.), territoriales (urbaines, rurales, zones forestières, zones côtières, écosystèmes marins, etc.) et/ou transversales représentant les synergies/liens. Vous pouvez ajouter un commentaire libre à votre convenance.

- **Concernant l'éventuelle vision SMDD 2.0 (sous-section 3.2) :**

- d) De votre point de vue, la vision présentée dans ce document aborde-t-elle tous les éléments nécessaires pour le développement durable dans la région méditerranéenne, ou pensez-vous qu'il convient de mentionner des éléments additionnels ?

**Synthèse des résultats liés à la question a)**

*Existe-t-il d'importantes références manquantes concernant les impacts de la SMDD 1.0, en particulier concernant les preuves liées aux programmes, projets et processus internationaux/régionaux/nationaux/locaux qui contribuent à la mise en œuvre de la SMDD 1.0 ?*

Les parties prenantes recommandent de tenir compte des initiatives suivantes :

- Convention sur la diversité biologique (CDB); Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2011-2020); Résolution du Parlement européen du 20 avril 2012 sur notre assurance-vie, notre capital naturel – Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 (2011/2307(INI)).
  - Initiatives de l'Organisation mondiale de la santé.
  - Projet Med-FRIEND de l'UNESCO. L'élaboration de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD – en phase de préparation jusqu'à présent)
  - Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
  - Stratégies régionales arabes par les partenaires de la Ligue des États arabes.
  - Liens entre la Convention de Barcelone, OSPAR et la Convention de Bucarest (Commission de la mer Noire).
  - Initiatives de développement durable du Dialogue 5+5 (Méditerranée occidentale)
  - Conseil mondial des entreprises pour un développement durable
  - Instruments politiques de l'UE : Directive-cadre sur l'eau (DCE) ; programmes de préservation de la biodiversité tels que Natura 2000 ; Politique intégrée maritime, y compris la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et la Stratégie de « croissance bleue », objectifs environnementaux de l'UE (AEE – 2014). Stratégie pour l'Europe du Sud-Est 2020 – emplois et prospérité dans une perspective européenne, Conseil de coopération régionale.
- Le Programme IEVP-CT Bassin méditerranée (financé par l'UE), qui a financé 95 projets dans la période de programmation 2007-2013 (180 millions d'euros).
- UpM : (i) Réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique (Amman, 13 mai 2014), (ii) Stratégie de développement urbain durable, (iii) Plan solaire méditerranéen.

- Références BEI FEMIP.
- Travaux et synergies CGPM avec le processus EcAp.
- Déclaration du Bureau politique de Patras de la Commission interméditerranéenne de la CRPM (mars 2014) intitulée « Vers une feuille de route pour les stratégies macro-régionales en Méditerranée »
- Références UICN (Programmes méditerranéens et en Afrique du Nord), MIO-ECSDE, ACCOBAMS, CECN.
- Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), dans le cadre de la Convention Ramsar.
- MedPAN & CAR/ASP, 2012, Statut des aires marines protégées en mer Méditerranée.
- Programmes du Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) (eau, énergie, tourisme et développement urbain) ainsi que le Rapport Med « Vers une croissance verte dans les pays méditerranéens » (CMI, AFD, BM, BEI, Plan Bleu, 2012).
- Références clés concernant les questions liées au changement climatique : Base de données de la plateforme d'adaptation au changement climatique (Climate-Adapt) de la Commission européenne, Rapports AEE (Adaptation en Europe – Prendre en compte les risques et les opportunités du changement climatique dans le contexte du développement socio-économique ; Changement climatique, impacts et vulnérabilité en Europe) ; Projet PNUE PROVIA Orientations sur l'évaluation de la vulnérabilité, des impacts et l'adaptation au changement climatique ; Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA) et le Fonds vert pour le climat. WDR2014 (OCT 2013-BM), Risques et opportunités : la gestion du risque à l'appui du développement.
- L'Etat des forêts méditerranéennes (EdFM) et Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes (CSFM), développés par ONU-FAO dans le cadre de la Déclaration de Tlemcen.
- Séminaire international sur la « Durabilité des systèmes alimentaires dans la région méditerranéenne », Malte 2012, CIHEAM-FAO. Déclaration ministérielle.
- La Charte de Bologne fournissant une contribution aux objectifs de la SMDD concernant la protection des côtes, la gestion intégrée et l'adaptation au changement climatique. La mise en œuvre de la Charte de Bologne est fondée sur plusieurs projets regroupés dans le groupe Facecoast.
- La Déclaration de Ljubljana fournissant une contribution aux objectifs de la SMDD sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, avec trois projets spécifiques : ELIH-MED, MARIE, et PROFORBIOMED.

Les parties prenantes ont souligné certains éléments manquants, comme suit :

- D'un point de vue général, un rapport sur l'état d'avancement fait défaut concernant les initiatives de développement durable et leurs facteurs de réussite, ainsi qu'en ce qui concerne l'évaluation des impacts de la SMDD.
- Révision et évaluation des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).
- Évaluation de la gouvernance CMDD. Voir Scoullou and Roniotes, 2003, *The Evolution of Environmental Policies in the Mediterranean from an NGO perspective*.
- Programmes d'aménagements côtiers (PAC) du PNUE/PAM.

- Tendances et indicateurs liés au 7<sup>e</sup> domaine d'action prioritaire (mer et zones côtières), pourcentage d'AMP et ratio de côtes artificielles/côtes totales.
- Tendances et indicateurs concernant la diversification touristique.
- Quelques indicateurs reflétant la perte de biodiversité et la performance environnementale.

### Synthèse des résultats liés à la question b)

*Quels sont les stratégies/initiatives/partenariats/programmes/projets en cours et/ou passés (directement ou indirectement) liés à la SMDD 1.0 ?*

Les parties prenantes ont souligné :

- Projets EU-FP, -FEDER, -IPA et -IEVP, notamment les projets R&D visant à soutenir la réalisation du BEE en Méditerranée : [SHAPE](#); [BEACHMED-3](#); [CIRCE](#); [PEGASO](#); [MAREMED](#); [Mare Nostrum](#); [LitusGo](#); [IASON](#); [EUR-OCEANS](#); [Encora](#); [ECOOP](#); [Coastance](#); [CLIMSAVE](#); [Climbiomednet](#); [ClimateCost](#); [Clamer](#); [Circle2](#); [CC215](#); [PERSEUS](#); [COCONET](#); [SustainMED](#); [THESEUS](#); [ARIMNET2](#); [SHEMERA](#); [CREATIVEMED](#); etc.
- *Vers un système de partage d'informations (SEIS) dans le voisinage européen* intégrant les émissions industrielles, les déchets municipaux et les eaux usées.
- Stratégie pour l'Europe du Sud-Est 2020 – Emplois et prospérité dans une perspective européenne.
- Projets labellisés par les 43 États membres de l'UpM<sup>1</sup>.
- Réseau européen pour le développement durable (ESDN), Solutions MED (le Centre pour la Méditerranée ONU SDSN), et le Réseau des universités méditerranéennes pour l'éducation au développement durable.
- Plusieurs projets dans le cadre de la FEMIP de la BEI, plus *Défis et leviers pour une croissance durable : la question de l'investissement en Méditerranée trois années après le printemps arabe* (13<sup>e</sup> Réunion ministérielle ECOFIN/FEMIP, Athènes, Grèce, 1 avril 2014).
- Initiative arabe pour la résilience climatique PNUD, parmi d'autres projets de développement durable du PNUE.
- Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD).
- Projets et initiatives clés sur le changement et la vulnérabilité climatiques ([Med-CORDEX](#), [Clima South](#), [CLIMATE-ADAPT](#), [MedSeA](#)) ainsi que des projets potentiellement importants ([WACDEP](#), [Mayors Adapt](#)).
- Système méditerranéen d'observation du cycle hydrologique (MED-HYCOS) qui fait partie d'une précédente initiative régionale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).
- Concernant l'« Eau » : [PME/EUWI](#); [PME-Med](#); [Mission eau](#); [MIO-ECSDE](#); [Programme de collecte des eaux de pluie dans les îles méditerranéennes](#); [PME rivières transfrontalières](#); [MEdIES](#); [Hydria](#); [COMPSUD](#); [COMJESD](#)

<sup>1</sup> MedREsc: Après Rio+20-Promotion de l'adoption de modèles de consommation et de production durables, en particulier l'efficacité des ressources; Vers une Plateforme méditerranéenne des connaissances sur l'eau (WKP) ; Programme intégré pour la protection du lac de Bizerte contre la pollution; Gouvernance et financement du secteur de l'eau, Ferme éolienne TAFila, Coopération recherche-entreprise dans l'espace euro-méditerranéen de l'innovation (en cours de préparation), Initiative pour le financement de projets urbains (UPFI).

- Concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables : les projets RCREEE ; ELIH-MED, MARIE, et PROFORBIOMED.
- Concernant les forêts méditerranéennes, la Déclaration de Tlemcen et la CSFM doivent être considérées en tant que programme/initiative thématique de la SMDD 2.0 (projet FFEM : *Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux*).
- Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN).
- Concernant les zones marines et côtières : Indice de santé des océans, plus les projets COASTGAP et MAREMED (Commission interméditerranéenne de la CRPM). Projets de l'UE sur les déchets marins : MARLISCO; DeFishGear.
- CGPM-CAQ a lancé l'initiative de Zone affectée à l'aquaculture (ZAA) et un programme de surveillance environnemental afin d'assurer le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée.
- Le projet « L'expérience méditerranéenne de l'écotourisme » (Programme IEVP-CTMED) et 'FishMPABlue' (Programme UE MED) abordant la réglementation de la pêche et l'économie bleue au sein des AMP.
- Réserves méditerranéennes de biosphères MAB/UNESCO.
- Gestion intégrée des terres : MEDLAND2020 (ERDF - 2013-2014).
- **Biogreenhouse** – Vers une horticulture sous serres européenne bio, durable et productive.
- **Coopération euro-méditerranéenne par le biais des activités conjointes ERANET et autres (ERANETMED)**
- **IEVP** – Clima South: Aide à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans la région de l'IEVP Sud.
- **MEDLAND2020** Conception d'un schéma commun de gestion intégrée des espaces afin de protéger les ressources naturelles en synergie avec la valorisation sociale et économique
- **ECOPLANTMED** Utilisation ECOlogique des PLANTes natives pour la restauration environnementale et le développement durable dans la région MEDiterranéenne.
- **ENPARD** Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural.
- « **ARIMNet** », **ERA-Net euro-méditerranéen**
- **A2DTRM** Appui aux dynamiques de développement des territoires ruraux en Méditerranée.
- **FLONUDEP**
- **LACTIMED** Cluster pour les produits laitiers dans la région méditerranéenne.
- **SUSTAINMED** Systèmes agroalimentaires durables et développement rural dans les pays partenaires méditerranéens.
- **CREAM** (Coordination de la recherche comme appui à la mise en place de l'AEP (Approche écosystémique des pêches) et le conseil à la gestion dans la Méditerranée et la mer Noire).
- **DEWFORA** (systèmes d'alerte précoce et de prévision des sécheresses en Afrique).
- **FORESTERRA** (renforcer la coordination et l'intégration de la recherche forestière dans la région méditerranéenne)

- **FUME** (Feux de forêts dans des changements climatiques, sociaux et économiques en Europe, en Méditerranée et autres régions du monde affectées par le feu)

### **Synthèse des résultats liés à la question c)**

*Quelles sont les principales questions à aborder dans la SMDD 2.0 ?*

Conformément aux parties prenantes, nombreuses des questions critiques affectant la région méditerranéenne ont été bien élaborées dans la SMDD 1.0 et doivent être maintenues dans sa version révisée. Les questions soulevées par les parties prenantes sont présentées ci-dessous comme suit : 1) questions sectorielles/thématiques, 2) questions territoriales, 3) questions transversales.

#### **Questions sectorielles/thématiques**

##### **Eau :**

- Pénurie, usages concurrents/conflictuels, dégradation des systèmes de récupération et de distribution, absence de gestion intégrée.
- Ressources non conventionnelles (dessalement des eaux de mer, réutilisation des eaux usées), économie de l'eau, influence des progrès en matière d'efficacité hydraulique sur la disponibilité des ressources en eau.
- Empreinte hydrique (écologique), commerce d'eau virtuelle.
- Système commun de surveillance de la qualité de l'eau.

##### **Agriculture et forêts :**

- Droit d'accès et utilisation des terres et ressources.
- Agriculture non durable et modèles ruraux (faible productivité, faibles revenus et pollutions), agriculture commerciale compétitive, dépendance des marchés internationaux volatiles.
- Dégradation des terres (érosion, désertification), impacts de la perte de fertilité sur la productivité des terres cultivées.
- Promotion non seulement de l'agriculture biologique, mais également de l'agriculture de conservation – qui dispose d'un potentiel gagnant-gagnant pour la conservation et l'amélioration des terres cultivées.
- Systèmes agroforestiers/agroforesterie : potentiel en termes de qualité des aliments et de diversification de la production, revenus et création d'emplois, fournissant également d'importants services à l'environnement.
- Adaptation des cultures au changement climatique, gestion concertée des terres cultivables. Renforcement du lien entre la gestion des forêts et la prévention des risques (incendies de forêt).
- Forêts durables et reboisement des zones côtières, en se focalisant sur le rôle biologique des forêts protégées pour maintenir le sol, les dunes, etc.

##### **Énergie (et secteur de l'extraction):**

- Dépendance énergétique accrue : agir contre la dépendance énergétique constitue un argument pour une évolution vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Les structures tarifaires n'encouragent pas les économies d'énergie.
- Promotion d'une énergie propre et des sources d'énergies renouvelables (RES) : l'augmentation de la part de RES dans la demande d'énergie primaire nécessite une



réforme de la structure tarifaire, ainsi que des interconnexions de réseaux et une infrastructure pour garantir un flux d'énergie entre les pays.

- Augmentation de l'exploration et de l'extraction offshore de pétrole et de gaz, avec de nouvelles réserves d'énergie non conventionnelles en tant que future source de revenus d'exportation pour de nombreux pays. L'énergie non conventionnelle peut constituer un potentiel transformateur des économies méditerranéennes (pilier économique). Il existe un certain nombre de risques sociaux et environnementaux associés à l'exploration étendue des fonds marins, à l'exploration offshore et aux installations côtières.
- Vers une approche intégrée régionale axée sur les énergies renouvelables. L'intégration de l'énergie durable renforce la sécurité et rapporte des bénéfices socio-économiques (création d'emplois).
- Focalisation sur le rythme de croissance de la consommation d'énergie plutôt que sur l'augmentation de la demande en énergie. La croissance économique se traduira par une croissance de la demande énergétique et des émissions de GES. Le taux de croissance de la demande énergétique comparée à la croissance du PIB peut représenter un indicateur approprié pour le découplage entre la demande énergétique et la croissance économique.
- Efficacité énergétique des bâtiments (normes, législation).

#### **Tourisme:**

- Impacts du Printemps arabe sur le tourisme.
- Les modèles de tourisme côtier non durable persistent. Modèle de station balnéaire saisonnière (standardisation dans la fourniture d'installations touristiques). Pollution côtière et dégradation des écosystèmes marins en raison du tourisme de masse. *Si le tourisme doit devenir un moteur du développement durable, un instrument clé de l'évolution culturelle essentiel pour rassembler les peuples méditerranéens, il convient d'aborder un tourisme civique.*
- Perte de la qualité du tourisme méditerranéen, nécessité de formation du personnel.
- Distribution inégale des avantages du tourisme. Dépendance au marché international et facteurs externes (tours-opérateurs) et concurrence entre les destinations touristiques. Absence de contrôle au niveau local.
- Vers une diversification des offres et destinations touristiques. Politique pour le développement/renforcement des biens culturels, renforcement de la diversité culturelle. Protection de l'héritage culturel.
- Vers une meilleure distribution spatiale des flux touristiques : complémentarité (vs concurrence) entre les différents types de produits touristiques (articulation entre le tourisme côtier et de l'arrière-pays).
- Promotion du tourisme durable (éco-label, tourisme vert).

#### **Transport:**

- Consommation énergétique, émissions GES, embouteillage (congestion urbaine), impactant la santé humaine et la qualité de vie.
- Considération de la mobilité urbaine en relation avec les objectifs de développement durable : énergie, croissance verte, industrialisation, infrastructure, promotion de l'égalité, villes durables, CPD, climat.
- Intégration des systèmes de transport (articulation entre la mobilité urbaine et l'aménagement urbain), politiques/planification urbaines intégrées, outils de planification stratégique intégrés.

- Développement de modèles de transport publics/collectifs et rationalisation de l'utilisation des véhicules privés.
- Contrôle de la sécurité routière, réduction des accidents de la route.

#### **Déchets :**

- Gestion des déchets ménagers : collecte, tri, recyclage, stockage des déchets.
- Élimination des plastiques par une nouvelle législation/de nouvelles règles sur les emballages.
- Nettoyage des espaces publics grâce aux activités des autorités locales et des ONG.

#### **Questions territoriales**

##### **Zones marines et côtières :**

- Les questions et objectifs identifiés par l'EcAp doivent être intégrés dans la SMDD 2.0.
- La disparition des plages en raison d'une mauvaise planification côtière combinée à l'érosion (pertes financières et de biodiversité).
- Gestion durable des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers.
- Préservation des écosystèmes côtiers (dunes, zones humides, rivières) et conditions hydrographiques.
- Promotion de « réserves naturelles marines et côtières » dans les zones adjacentes aux zones de biodiversité exceptionnelle.
- Création de nouvelles AMP, en particulier en pleine mer, renforcée par un organe de gestion opérationnel.
- Les AMP sont pertinentes, mais ne doivent pas constituer l'unique indicateur d'écosystèmes marins sains – elles doivent être combinés avec des indicateurs de biodiversité, pêche et pollution.
- Protection des aires marines au-delà de la juridiction nationale : domaine maritime public, PEM, ZEE, ...
- Activités et infrastructures dans le domaine de l'énergie sur et dans la mer : fermes éoliennes offshore, forage en mer, énergie des vagues/usines marémotrices, gazoducs, interconnexions pour l'électricité, terminaux GNL offshore.
- Surpêche, pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et pratiques de pêche destructrices. Optimisation du choix de moyen pour la capture de poissons. Promotion de pêche durable (à petite échelle) incluant les aspects culturels.
- Espèces envahissantes, en tant que problème environnemental et socio-économique croissant pour la région.
- Pollution maritime (déchets marins, microplastiques, eutrophisation). La perturbation et la pollution par les déchets marins causés par les industries maritimes, y compris la pêche, le transport maritime, l'énergie, l'aquaculture et le dessalement, mais aussi les activités terrestres (rivières). Le tourisme en tant que source de déchets marins. Objectif : *les déchets marins et côtiers n'affectent pas de manière négative les environnements marins et côtiers.*
- L'aquaculture en tant qu'instrument pour la croissance économique et la création d'emplois dans les zones côtières. L'aquaculture fait partie intégrante de la « croissance bleue ».

- Indicateurs reflétant l'étendue des écosystèmes côtiers non fragmentés, côtes non construites et étendue des zones tampons/de retrait. Ces derniers doivent être intégrés aux cibles d'adaptation au changement climatique.

#### **Zones urbaines :**

- Promouvoir les villes durables, villes écologiques.
- Étalement urbain (confinement), urbanisation côtière et déséquilibre territorial.
- Utilisations conflictuelles des sols.
- Accès aux services publics.

#### **Questions transversales**

- **Gouvernance** – incluant trois types d'acteurs (marché, autorités publiques et société civile) :
  - Gouvernance basée sur la coopération (parmi les scientifiques, décideurs politiques, gestionnaires, société civile, secteur privé, donateurs) et la participation la plus large. Intégration horizontale et verticale.
  - Vers une nouvelle approche de gouvernance pour la gestion des atouts naturels et culturels lorsque le bien-être social et économique des communautés locales est assuré par la conservation de l'écosystème.
  - Droits de l'homme : démocratisation, liberté, droits des femmes et des minorités. Indicateurs pertinents à la fois aux droits de l'homme et à la gouvernance, s'appuyant possiblement sur le travail d'autres organismes tels que le « Haut commissariat aux droits de l'homme » des Nations Unies (voir « Les indicateurs des droits de l'homme : un guide pour mesurer et mettre en œuvre », 2012).
  - Participation du public : des approches participatives et ascendantes doivent être privilégiées.
  - Responsabilité sociale et environnementale.
- **Coopération régionale et convergences environnementales :**
  - Transfert des connaissances et technologies entre les pays méditerranéens afin d'améliorer la gouvernance/gestion des ressources naturelles.
  - Études stratégiques et d'impact croisé avec les accords bilatéraux entre les pays voisins.
  - La SMDD a la particularité d'être l'un des mécanismes régionaux de gouvernance le plus développé pour une mer semi-fermée. L'expérience peut se révéler de grande valeur pour d'autres mers semi-fermées.
- **Économie verte** et éradication de la pauvreté. En tant que principal résultat de Rio+20 est en tant qu'interface entre l'environnement et d'autres composantes de développement durable, l'économie verte servirait en tant que dispositif de liaison directe entre la SMDD 2.0 et l'agenda post-2015 :
  - Atteindre un niveau de richesse et un développement socialement durable dans les limites de la planète : une approche dans laquelle la prospérité économique (que ce soit par le biais de l'économie traditionnelle, de l'économie verte ou de l'économie bleue) est perçue comme un moyen d'atteindre l'objectif susmentionné.
  - Participation du secteur financier pour diriger les investissements vers une économie verte.
- **Modèles CPD**, en particulier en ce qui concerne les ressources naturelles, l'emballage et les déchets, les émissions de GEC et les sources d'énergies non renouvelables :

- Modes de vie durables, changement de comportement.
- Développement local/territorial durable (réduire les distances entre la production de biens et leur consommation).
- Utilisation efficace des ressources – incluant des modèles de CPD, mais plus large -, utilisation durable des ressources, gestion des ressources.
- Gestion/développement durable des zones industrielles.
- **Réduction des inégalités:** i) facteur de croissance, ii) facteur de justice sociale, iii) facteur nécessaire pour la confiance en la démocratie/gouvernance.
- **Croissance inclusive :** en particulier le chômage accru chez les jeunes, les inégalités accrues et l'immigration internationale. **Aborder les composantes sociales et économiques du développement durable de manière plus directe** en indiquant agir à l'interface de l'environnement avec d'autres questions de durabilité. Questions de réduction de la pauvreté, d'illettrisme, d'emploi et de fuite des cerveaux.
- **Repenser toute la question liée aux incitations :**
  - Reconsidérer les subventions et incitations perverses ou nuisibles qui ont souvent un effet transectoriel : à savoir, impact des subventions accordées à l'énergie sur la pêche et l'eau.
  - Vers de nouveaux instruments financiers pour financer des entreprises innovantes et durables.
- **Paiement pour les services environnementaux/écosystémiques** (stockage du carbone, biodiversité, conservation de l'eau) et autres instruments financiers, impliquant des partenariats publics-privés.
- **Capital naturel :** maintenir le capital naturel existant, promouvoir son amélioration et son développement afin d'assurer le bien-être des sociétés.
- **Santé** liée aux questions telles que la qualité de l'air urbain, le bruit, la qualité des eaux de baignade, etc.
- **Sécurité alimentaire**, un des plus grands défis pour une région où les tendances de croissance de la population mettent en péril la stabilité politique et sociale :
  - La sécurité alimentaire doit être considérée en synergie avec la propriété foncière, l'énergie, l'eau et la concurrence entre les zones rurales/agricoles et urbaines.
  - Aborder les questions liées à l'eau-forêt-agriculture (et énergie) dans une approche intégrée basée sur le paysage.
  - Favoriser la transition vers un système alimentaire durable (déclin des habitudes alimentaires méditerranéennes ayant une implication en termes de durabilité environnementale, socioculturelle, nutritionnelle et sanitaire).
  - Pertes alimentaires et déchets en tant qu'indicateur de la non-durabilité des modèles actuels de consommation et de production dans la région méditerranéenne.
- **Changement climatique** (*les impacts du changement climatique affectent tous les autres secteurs et amplifient les impacts négatifs des problèmes déjà existants : acidification de la mer, érosion côtière, salinisation des eaux souterraines et disponibilité de l'eau. De tels impacts affectent la plupart des secteurs socio-économiques : agriculture, tourisme et infrastructures urbaines et de transport*).
  - Événements extrêmes liés au climat (inondation, hausse du niveau de la mer, tempêtes), prévention des catastrophes (prévention et gestion des catastrophes naturelles et technologiques).

- Impacts du changement climatique sur les ressources naturelles (eau, terre et biodiversité marine, forêts, sols, zones côtières).
- **Connaissances** : manque d'informations et de connaissances sur les ressources naturelles de Méditerranée, en particulier les espèces, habitats et écosystèmes marins.
- **Enseignement supérieur, recherche, renforcement des capacités** : lien entre l'éducation, l'emploi et la mobilité des jeunes (étudiants, chercheurs) et professeurs.
- **Éducation au développement durable** :
  - L'éducation environnementale, le renforcement des capacités, le partage du savoir-faire, le réseautage et la sensibilisation permettront aux parties prenantes et communautés d'atteindre la durabilité.
  - Sensibilisation sur une consommation et une production plus propre, l'accès à l'information environnementale (adoption de la Convention d'Aarhus). Une vaste sensibilisation et des campagnes d'éducation sur l'importance des fonctions et de la protection des écosystèmes sont essentielles.
  - Utilisation des connaissances traditionnelles et renforcement/encouragement des moyens de subsistance/pratiques traditionnels durables.
- **Biodiversité** : conservation et renforcement de la biodiversité en Méditerranée, protection/conservation des herbiers ; zones humides, voies migratoires/solutions pour les espèces menacées.
- **Paysages** : zones urbaines, rurales, forestières, ... Stratégies de gestion des terres et de l'eau plutôt que la gestion de l'eau à elle seule.
- **Interface « terre-mer »** (voir l'exposé de position de Yves Henocque)
- **Le noyau pour des solutions intégrées** :
  - « urbanisation - GIZC – aménagement du territoire »
  - « eau – adaptation au changement climatique – énergie »
  - « alimentation – eau - énergie » : opportunités à triple victoire afin d'atteindre une meilleure sécurité alimentaire, hydrique et énergétique par le biais de nouvelles technologies vertes et de politiques innovantes.
  - Noyau Eau, terre, changement climatique (adaptation et atténuation) et sécurité alimentaire.
- **Importance des modèles de réfugiés et de migration** : il existe un certain nombre de modèles de migration dirigés par la crise impactant la stabilité sociale et politique dans la région et affectant également le patrimoine naturel des pays. La SMDD 2.0 pourrait ainsi inclure une focalisation sur le besoin de fortifier la résilience face à la migration humaine d'un point de vue économique, social et environnemental.

#### **Synthèse des résultats liés à la question d)**

*La vision présentée dans le document de consultation aborde-t-elle tous les éléments nécessaires pour le développement durable dans la région méditerranéenne, ou pensez-vous qu'il convient de mentionner des éléments additionnels ?*

Les parties prenantes ont exprimé quelle doit être, de leur point de vue, la vision de la SMDD. 2.0. Ils ont également cité quelques visions existantes. Ces éléments sont rassemblés dans le tableau suivant :

WWF MedPo	<i>soutiennent l'épanouissement des communautés humaines, contribuant à faire de la Méditerranée une région plus stable politiquement, plus prospère et pacifique.</i>
Liza BOURA, MEDASSET	<i>Une région méditerranéenne écologiquement et socioéconomiquement durable qui est stable, prospère, inclusive* et pacifique. Le développement vise à améliorer la santé humaine, le bien-être et les moyens de subsistance et cela est possible au moyen de la collaboration et basé sur l'utilisation durable** des ressources naturelles assurant des écosystèmes marins et côtiers propres, sains et riches en biodiversité pour les générations actuelles et futures. *ou participatif ou démocratique ** « utilisation » englobant à la fois la consommation et la production</i>
Yves HENOCQUE, Ifremer	<i>Vers une vision axée sur le futur du bassin méditerranéen : une région méditerranéenne stable et prospère, unie autour de la préservation d'une mer commune et de la création d'une richesse durable pour le développement de tous les êtres humains des sociétés dans lesquelles nous vivons.</i>
Luisa NENCI, Sustainvalues.net	<i>Une région méditerranéenne politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement ainsi que la santé et le bien-être humains sont recherchés conjointement et dépendent de la santé des écosystèmes marins et côtiers méditerranéens qui sont productifs et diversifiés sur le plan biologique.</i>
Abdelhafid CHALABI, Pêches et océans, Canada	<i>Une région méditerranéenne politiquement stable, prospère et pacifique, où le développement économique dépend de la productivité et de la biodiversité d'écosystèmes marins et côtiers méditerranéens sains, au profit de la santé et du bien-être des populations riveraines et, au sens plus large, de la communauté internationale.</i>
Mohamed LARID, Expert GIZCt, Algerie	<i>Une région méditerranéenne souhaitée collectivement, politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement socio-économique durable ainsi que la santé et le bien-être sont recherchés conjointement et dépendent de la santé des écosystèmes marins et côtiers qui sont productifs et diversifiés sur le plan biologique.</i>
Catherine SIMO, CGLU Commed	<i>Une région méditerranéenne durable politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement socio-économique ainsi que la santé et le bien-être humains sont recherchés conjointement et dépendent de la santé des écosystèmes méditerranéens, en particulier marins et côtiers, qui sont productifs et diversifiés sur le plan biologique.</i>
Alessandro GALLI, GFN	<i>GFNMI: notre objectif pour la région méditerranéenne est de contribuer, au moyen des engagements des multiples parties prenantes, à atteindre une qualité de vie élevée dans les limites écologiques. Nous oeuvrons afin de placer ces limites au sein du débat politique dans la région et de montrer le besoin de reconnaître que les questions environnementales et économiques ne peuvent plus être considérées séparément.</i>
Marie ROMANI, MedPAN	<i>Vision de la feuille de route pour les AMP méditerranéennes : obtenir d'ici 2020, dans la région méditerranéenne, un réseau d'aires marines protégées connecté, écologiquement représentatif, bien géré et surveillé, assurant la conservation à long terme d'éléments clés de la biodiversité marine et apportant un soutien sérieux au développement durable de cette région.</i>
Anastasia RONIOTES, MIO- ECSDE	<i>« partie vision » incluse dans le préambule de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD)</i>
Ayelet ROSEN, Point focal PAM, Israël	<i>(L') importance des aspects environnementaux et leurs interrelations avec les considérations sociales et économiques doivent être reflétés dans les nouveaux Objectifs de développement durable (...). Dans la mesure où la SMDD concernant les abordera les questions liées à l'éducation, l'emploi, l'industrialisation ou la recherche et le développement, elle doit y procéder au moyen d'une approche environnementale (indicateurs liés aux emplois verts, recherche et développement en relation aux technologies environnementales innovantes tels que les énergies renouvelables, l'écotourisme, etc.). (...) Les cibles numériques doivent être harmonisées avec les initiatives internationales, mais être appropriées au point de vue régional (...) La SMDD doit inclure des cibles numériques avec des activités concrètes ou une série d'actions indicatives avec des échéances définies.</i>
Didier SAUZADE, PB	<i>La croissance bleue de l'UE et les visions d'économie verte du PNUE doivent être citées.</i>
<i>Citation de Klaus TOPFER, alors Directeur exécutif du PNUE, lors de la cinquième réunion de la CMDD, Rome, 1 juillet 1999 : (...) la vision commune de la région méditerranéenne en tant que région pacifique, dynamique sur le plan économique et écologiquement saine.</i>	

Les commentaires des parties prenantes sur la vision proposée sont résumés ci-dessous :

- La vision de la SMDD 2.0 doit se focaliser sur la portée de la Convention de Barcelone et doit ainsi être limitée aux environnements marins et côtiers.
- Vision SMDD 2.0 = questions SMDD 1.0, cibles écologiques EcAp et domaines prioritaires des ODD !
- L'intégration/adaptation des ODD au niveau mondial implique un changement de portée de la SMDD (traditionnellement focalisée sur la durabilité) puisque la mise en œuvre des ODD nécessiterait que SMDD considère les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée. Il doit y avoir un meilleur équilibre entre la dimension environnementale de la durabilité et les dimensions économiques et sociales.
- L'inclusion et l'égalité régionale doivent être soulignées en tant que moyen de favoriser un équilibre socio-économique, une bonne distribution et utilisation des ressources et ainsi, une étape importante vers la durabilité.
- La coopération régionale doit être renforcée dans la vision proposée parce qu'elle représente un moyen d'aborder la concurrence (vs complémentarité) entre les pays méditerranéens.
- La SMDD 2.0 doit être présentée en tant qu'initiative clé pour le développement de stratégies macro-régionales en Méditerranée avec une dimension public-privé à plusieurs niveaux et un angle de coopération Nord-Sud dans une perspective graduelle.
- L'intégration entre les échelles régionales et nationales doit être explorée davantage. L'alignement de la SMDD 2.0 avec les SNDD doit être centré sur la réalisation des objectifs plutôt que sur les mesures concrètes.
- L'objectif ultime de la SMDD 2.0 doit être le bien-être des citoyens méditerranéens. Ainsi, la vision de la SMDD 2.0 doit être axée sur « *l'amélioration de la santé et du bien-être humains tout en assurant des écosystèmes marins, côtiers et terrestres méditerranéens sains* ». Un accent supplémentaire doit être placé sur le besoin de changer la manière dont nous opérons, afin de développer une économie méditerranéenne découplée de la dégradation de l'environnement (cela est lié à l'adaptation des activités humaines à la capacité de charge de l'écosystème méditerranéen).
- Le lien entre les écosystèmes et la qualité de vie peut être plus clairement mis en évidence, par exemple en indiquant que la paix, la stabilité, la prospérité et la qualité de vie doivent se retrouver au sein d'écosystèmes marins et côtiers productifs et diversifiés. Inclure de terme 'qualité de vie' plutôt que 'bien-être' peut être examiné étant donné que le développement durable s'engage dans le cadre plus vaste permettant la qualité de vie (développement socio-économique contribuant à un système démocratique promouvant les droits fondamentaux et l'égalité sociale ou les dynamiques de l'environnement naturel et de la population et l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres).
- La vision de la SMDD 2.0 doit se focaliser sur les réponses aux questions socio-économiques pour les sociétés méditerranéennes, tout en protégeant la biodiversité et les systèmes écosystémiques. Le développement des pays méditerranéens dépend des activités économiques créant/généralant des emplois et de la richesse.
- La vision de la SMDD 2.0 doit contenir l'importance de l'amélioration de l'enseignement supérieur, de la mobilité et du renforcement des capacités pour atteindre les objectifs durables partagés.
- La vision de la SMDD 2.0 doit inclure la composante « culture » du développement durable.
- La vision de la SMDD 2.0 doit suggérer l'adoption d'une approche ascendante afin de mieux inclure les niveaux nationaux et locaux. Il manque également une référence à la

« planification participative » en particulier au niveau local. La « communauté » demeure un élément mineur dans la vision suggérée et il manque les « approches participatives avec un rôle pour les acteurs non étatiques ».

- La vision de la SMDD 2.0 doit être orientée vers des sociétés démocratiques/participatives/inclusives ou la gouvernance, la démocratie ou la paix –plus appropriées qu’une « région politiquement stable ».
- Le concept de « fonctionnalité de l’écosystème » doit être introduit étant donné qu’il représente le fondement essentiel pour assurer la productivité économique et des services écosystémiques pour les sociétés.
- Le concept de « bioéconomie » est absent du document de consultation. La bioéconomie doit être abordée en tant qu’approche intégrée et « modèle de croissance économique vert ».
- La science doit être présentée comme un moyen d’atteindre le développement durable.
- Étant donné les progrès de la sensibilisation, à la fois pour les décideurs politiques et le public, la SMDD 2.0 doit être plus « orientée sur les actions ».
- Il est recommandé de placer un accent particulier sur l’énergie durable dans la vision de la SMDD 2.0 – étant donné que l’énergie durable contribue à la sécurité énergétique, aux économies d’énergies, à la croissance socio-économique et à l’atténuation du changement climatique.
- La vision de la SMDD 2.0 doit aborder le déséquilibre territorial (augmentation de la population dans les zones côtières) et la question du « transit international » (transport de pétrole, de biens, etc.).